

# intervention pour vaccins



Comment demander ce remboursement ?

**Grâce à MonPartena, votre mutualité en ligne ou à l'appli de la Mutualité Partena :** prenez une photo ou un scan du formulaire complété et demandez votre remboursement de manière numérique.

**Par courrier adressé à Mutualité Partena, Sluisweg 2 b1, 9000 Gent.**

## La Mutualité Partena

rembourse 80% du prix d'achat de vaccins agréés en Belgique, et ce jusqu'à concurrence de 25 euros par an. L'achat doit être effectué en Belgique ou dans un pays limitrophe (France, Luxembourg, Pays-Bas et Allemagne).

## Qui peut en bénéficier?

Les clients qui paient régulièrement leurs cotisations mutualistes.

## Que faire pour en bénéficier?

- Collez une vignette à l'endroit prévu sur le document.
- Faites compléter et estampiller le document par le pharmacien.

### Coordonnées du client ou vignette

Vignette

### A compléter par le pharmacien

Nom du vaccin : .....

Coût du vaccin : .....

Date : .....

### Cachet et/ou nom et adresse du pharmacien

Code de nomenclature : **809992**

